

(A)

(N° 15.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1906.

Rapport de la Commission des Finances et Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant le Budget des Dotations pour l'exercice 1907.

(Voir les nos 4 et 31, session de 1906-1907, de la Chambre des Représentants, et 13, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DESCAMPS, Président-Rapporteur; HANREZ, Vice-Président; DELANNOY, FINET, MESENS et RAEPSAET.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter, au nom de la Commission des Finances et Travaux publics, le rapport sur le Budget des Dotations pour l'exercice 1907.

Le projet de Budget des Dotations pour l'exercice 1907 s'élève à fr.	5,393,582 »
Les crédits alloués pour 1906 montent à	5,400,367 »
Soit une diminution de fr.	6,785 »

qui résulte des deux modifications suivantes :

1° Diminution de la dotation de la Chambre des Représentants fr. —	22,085 »
2° Augmentation de la dotation de la Cour des comptes +	15,300 »
RESTE EN MOINS fr.	6,785 »

Aucune observation spéciale n'a été présentée en Commission.

L'ensemble du Budget a été adopté par 3 voix et 2 abstentions.

En conséquence, la Commission a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,
B^{on} DESCAMPS.